

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 707 24 novembre 1983

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer
Daniel Winteregg

20 ANS

707

Domaine public

Mises en scène majoritaires

Depuis mi-octobre, depuis plus d'un mois, c'est le branle-bas de combat: à travers tous les relais patronaux, court un refrain vengeur après le discours de Pierre Aubert devant le congrès du Syndicat du bois et du bâtiment (FOBB). Le Parti radical suisse avait donné le ton, parlant d'«attaques inadmissibles». Le «Journal des Associations patronales» avait enchaîné, vitupérant le président de la Confédération pour son «ignorance totale des mécanismes économiques». Large écho à ces réactions, comme de juste, dans toute la presse quotidienne qui dans l'ensemble avait mal accueilli la prestation fribourgeoise du chef du Département des affaires étrangères. Puis l'indignation avait fait son petit bonhomme de chemin dans les mille-et-un services de presse et périodiques régionaux des organisations patronales. Pour resurgir il y a deux semaines dans «L'Atout», et quelques jours plus tard dans la «Weltwoche».

Ce qui frappe d'emblée, c'est l'ampleur de la mise en scène. Critiques définitives diffusées en cascade, à dose calculée pour maintenir la pression. Au fil des prises de position, de moins en moins de nuances et d'argumentation. «L'Atout» boucle la boucle en citant sans autre quelques mots chocs patronaux, pour conclure, comme s'il en était besoin, «nous partageons ce point de vue». Grossier dédoublement patronal, répercuté coûteusement tous azimuts, qui devrait probablement donner l'illusion d'une vague de fond. Et la «Weltwoche», en queue de peloton, de marcher dans la combine, commentant gravement l'ampleur du traumatisme conservateur. A partir de là, tout peut repartir à zéro: on attend avec impatience que le «Journal des Associations patronales» cite la «Weltwoche», et ainsi de suite! Cette façon de faire joujou avec

l'opinion est maintenant bien rodée; le projet de garantie contre les risques à l'innovation avait subi exactement le même traitement.

Sur le fond, il faut revenir au texte lu par Pierre Aubert pour mettre à jour un mauvais procès (voir pages suivantes): l'orateur n'était, à Fribourg, ni plus ni moins engagé que ses collègues de droite du Conseil fédéral, lorsqu'ils sacrifient à leurs devoirs de représentation.

Le point d'accrochage, en réalité, c'est que Pierre Aubert est le représentant d'une minorité. Et que le seuil de tolérance majoritaire est de plus en plus bas: en politique comme sur le marché, une position de force est faite pour être exploitée au mieux des intérêts dominants. Le consensus: de fausses pudeurs passées de mode. Période glaciaire pour la gauche. Pierre Aubert devra-t-il choisir ses conseillers dans les rangs des permanents patronaux?

L. B.

AIDE À LA PRESSE, AIDE À DP

Voici donc que le serpent de mer de l'«aide à la presse» remonte à la surface de débats parlementaires! Pas de sous — économies obligent — mais des mesures pour favoriser l'indépendance de la presse et sa diversité, pour combattre les situations de monopoles, pour réglementer le secret de rédaction, pour encourager la formation professionnelle, pour fixer les principes réglant les relations entre éditeurs et journalistes. Sic. De belles phrases, de belles intentions, de beaux débats en perspective.

Les lecteurs de «Domaine Public» sont, eux, depuis longtemps entrés en matière, créant les conditions concrètes d'une diversité de la presse en Suisse romande. Par le soutien à cet hebdomadaire dont la formule veut qu'il ne doive rien à la publicité, rien à des pourvoyeurs de subventions et tout... à ses lecteurs.

Aide à la presse: c'est vague. Aide à «Domaine Public»: c'est précis, l'abonnement à Fr. 55.— est compté au plus juste pour permettre la poursuite de l'expérience et son développement.

Ces mots de Pierre Aubert qui font peur

Juger sur pièces! C'est ce que nous vous proposons de faire en prenant connaissance, pratiquement «in extenso», du discours du conseiller fédéral socialiste Pierre Aubert à Fribourg, devant le 24^e congrès ordinaire du Syndicat du bâtiment et du bois (FOBB) — les rares passages supprimés ou résumés ci-dessous, hors les salutations et les souhaits d'usage, renvoient au corps du texte que vous avez maintenant à disposition.

Devant les congressistes, Pierre Aubert entre rapidement dans le vif du sujet. Quelques salutations, et puis (les intertitres ont été ajoutés après coup):

Les routes que vous avez tracées, les ponts que vous avez jetés sur nos vallées, les tunnels qui ont tant rapproché nos régions, les tours et les maisons qui ont surgi comme des champignons dans nos villes et nos villages sont votre œuvre. Ce travail de fourmis qui a peu à peu remodelé notre paysage, ce n'est pourtant pas vous qui l'avez dirigé. Ce n'est pas vous qui avez décidé de ne pas suffisamment investir pour les transports en commun; ce n'est pas vous qui avez décidé de construire des résidences secondaires plutôt que des logements pour nos familles, des tours de verre et d'acier et des constructions mal isolées dévoreuses d'énergie plutôt que des immeubles bien isolés. Vous pouvez cependant être fiers de votre travail, même si ceux qui vous l'ont loué n'ont pas toujours bien su l'utiliser. Une fois de plus, il faut bien constater que la liberté, si chère à certains politiques, ne conduit pas toujours aux résultats les plus satisfaisants. Notre lutte pour plus de démocratie dans notre économie, pour une plus large participation des travailleurs, et du peuple, dans des décisions qui touchent notre avenir est légitime. Cet exemple le montre une fois encore. Cette participation est d'autant plus nécessaire dans la période d'incertitude que nous vivons actuellement.

La construction est, chacun le sait, particulièrement sensible à l'évolution de la conjoncture économique. Je ne vous ferai donc pas de savantes analyses car vous le

savez aussi et mieux que quiconque, ce que cela signifie que d'être sur un chantier qui se termine et d'apprendre qu'il n'y a plus de nouveaux contrats. Vous connaissez l'amertume de ces matins où l'on réalise que l'entreprise travaille à perte, que cela ne pourra pas durer longtemps, et qu'inéluctablement une partie des camarades de travail devront être débauchés.

Il est tentant, humain, d'accepter alors certains sacrifices pour ne pas tout perdre. Il faut pourtant que le syndicat vous rappelle que certains sont tentés de profiter de ces circonstances pour reprendre d'une main ce qu'ils avaient eu tant de réticence à donner de l'autre en période de haute conjoncture.

Si je pense, aujourd'hui, comme vous, qu'il ne faut pas céder à ce chantage, qu'il faut conserver ce que vous avez acquis contractuellement en matière de salaires, de sécurité sociale et de conditions de travail, c'est aussi parce que la théorie économique nous a appris — c'est une des leçons de la crise des années trente — qu'il était dans l'intérêt du pays, de ses travailleurs mais aussi de ses entreprises, de maintenir les revenus au niveau le plus élevé possible. Ce qui semble logique, lorsque l'on raisonne au niveau d'une entreprise — à savoir d'accepter de travailler plus et meilleur marché pour aider l'entreprise à passer un cap difficile — devient faux, et même dangereux, lorsqu'on généralise à l'échelle du pays tout entier.

LA TÂCHE DES SYNDICATS

L'incertitude actuelle sur le marché de l'emploi, le chômage qui frappe déjà très durement certaines régions et certaines branches de notre économie appellent par contre des mesures concrètes de la part des entreprises, mais aussi de l'Etat et j'y reviendrai. Mais elle appelle aussi un renforcement de l'action des syndicats et de celle des travailleurs.

La réduction du temps de travail, en particulier dans une branche comme la vôtre, n'est pas seulement justifiée par l'accroissement de la productivité et la détérioration des conditions de travail qu'elle implique, mais elle l'est aussi par la nécessité de mieux répartir le travail entre tous.

Une plus large participation, une meilleure information du personnel est d'autant plus nécessaire en période d'incertitude que les travailleurs sont les premiers à supporter les conséquences d'une mauvaise gestion de l'entreprise. Cette revendication est d'autant plus justifiée que l'on demande aux travailleurs des sacrifices immédiats, qu'on leur demande des efforts supplémentaires pour la sauver, cette entreprise.

Une meilleure protection contre les licenciements consti-

tue enfin probablement la revendication la plus importante à un moment où perdre son emploi peut devenir une véritable tragédie, et je pense ici non seulement à tous ceux qui devront ensuite, pendant de longs mois, vivre d'indemnités de chômage puis de crise, rechercher jour après jour un emploi hypothétique, changer peut-être de profession, de domicile, mais je pense aussi aux travailleurs étrangers pour qui la perte d'un emploi signifie souvent la fin d'années d'espoir, le retour au pays dans des conditions et à une époque particulièrement difficiles.

Oserons-nous longtemps encore, dans notre pays qui se targue de liberté, accepter qu'un travailleur puisse être licencié sans motifs et sans possibilités de recours? Pouvons-nous admettre que nos militants syndicaux ne soient pas protégés contre le licenciement? Pouvons-nous admettre qu'un travailleur soit renvoyé après quelques semaines déjà pour cause de maladie ou d'accident? Cette liberté de l'entreprise de se débarrasser sans

Etat et liberté

Abordant sous un angle plus global la politique économique et financière de l'Etat, et plaidant pour un «réexamen» de celle-ci, Pierre Aubert entre dans le débat du «moins d'Etat»:

J'insiste sur le mot «Etat», car je crois qu'il faut regarder de plus près ce que disent et font les défenseurs de la liberté à tout prix.

La liberté, ils la réclament chaque fois que quelqu'un parle de plus d'égalité dans la répartition des revenus, chaque fois que l'on demande un effort supplémentaire en faveur des plus défavorisés: les malades, les infirmes, les personnes âgées, la jeunesse. La liberté, ils l'exigent chaque fois que l'on demande plus de démocratie dans les entreprises, une meilleure protection des travailleurs, des locataires ou encore des consommateurs.

Lorsque nous demandons que l'Etat intervienne, contrôle, surveille, c'est parce que notre Etat est démocratique, c'est parce que l'intervention de l'Etat c'est l'intervention de tous dans une économie dans laquelle nous avons encore trop peu à dire.

Cet «Etat», les entreprises n'en veulent pas ou en veulent moins, ce qui revient au même. Mais par contre, dès qu'il s'agit d'éponger des pertes, dès qu'il s'agit de passer des commandes à une entreprise en difficultés, alors on fait appel à l'Etat. Lorsque la

contraintes de ses employés est injuste. En période de chômage, lorsqu'il devient difficile de retrouver du travail, elle devient franchement choquante. Choquante, cette liberté l'est, en particulier, lorsque l'intérêt de l'employeur à licencier un ouvrier, quelquefois simplement pour le remplacer, devient sans commune mesure avec les conséquences de ce licenciement.

ÉLOGE DU VOLONTARISME

Ayant abordé le débat sur l'intervention de l'Etat dans l'économie — voir encadré ci-dessous — Pierre Aubert passe à la «relance»:

Dans la situation économique d'aujourd'hui, la politique financière et monétaire de l'Etat et de la Banque Nationale prend toujours plus d'importance. En période de sous-emploi, l'équilibre de nos finances publiques n'est plus un objectif prioritaire. Il peut même devenir indispensable d'accepter un déficit important pour financer des programmes d'investissements, pour assurer la

garantie contre les risques à l'exportation — cette assurance que prennent nos exportateurs contre les risques de non-remboursement des pays étrangers — lorsque cette garantie est déficitaire et a besoin de centaines de millions de francs, ceux qui proclament «moins d'Etat» sont les premiers à demander que les déficits soient couverts par la Confédération. Lorsque l'on découvre aujourd'hui que l'on a trop prêté à des pays en difficulté, on demande à l'Etat d'intervenir, de prêter des fonds publics ou l'argent de la Banque Nationale pour éviter que ces pays ne tombent en faillite, pour éviter qu'ils renoncent à rembourser leurs créanciers.

Je ne voudrais pas me faire mal comprendre: je pense aussi que c'est le rôle de l'Etat que d'intervenir dans ces circonstances. Ce que je veux simplement dire, c'est que dans une économie développée comme la nôtre, l'Etat a aussi un autre rôle à jouer: lorsqu'il fixe les règles du jeu économique, ces règles ne doivent pas seulement être la loi du plus fort. Face à des entreprises qui recherchent le profit immédiat, l'Etat doit défendre les intérêts à long terme du pays, il doit aussi défendre les plus faibles, donner à chacun sa chance. Ce que je veux dire, c'est que ceux qui opposent Etat et liberté n'ont pas compris que la tâche de l'Etat est précisément de garantir non pas seulement leur liberté, mais la liberté de tous. Ce que je veux dire enfin, c'est que ceux qui proclament «moins d'Etat» sont les premiers à appeler celui-ci à leur secours dès qu'ils en ont besoin.

relance de l'économie. Sur le plan monétaire, ce n'est pas ici que je dois expliquer le rôle essentiel du taux de l'intérêt et les répercussions économiques, mais aussi sociales, que peut avoir une politique du taux d'intérêt trop exclusivement fondée sur des critères monétaristes. Les expériences faites récemment aux Etats-Unis ont montré les conséquences de politiques monétaires erronées. Ce qui est grave, ce n'est pas seulement les résultats de cette politique aux Etats-Unis même, mais bien ses répercussions sur notre économie: la politique du taux d'intérêt élevé que nous avons été contraints de pratiquer pour éviter une fuite massive des capitaux a eu des conséquences directes, chez nous, par exemple sur le marché du logement, sur la construction, sur l'ensemble des investissements de nos entreprises et nous n'avons pas fini d'en payer les conséquences.

Nous devons avoir une politique financière, monétaire et économique volontariste.

Vous le savez, le Conseil fédéral et les Chambres ont approuvé un premier programme de relance, et un second programme est actuellement à l'examen.

Il s'agit tout d'abord d'avancer un certain nombre de commandes de la Confédération, notamment en matière d'armement. Il s'agit aussi de renforcer les mesures prises en faveur des régions défavorisées et des zones de montagne. Le Conseil fédéral a enfin souhaité apporter un appui à celles de nos entreprises qui cherchent à innover, mais qui ne trouvent pas, pour ce faire, les capitaux nécessaires. Grâce à une garantie des risques à l'innovation, ces entreprises devraient pouvoir obtenir plus facilement l'aide de nos banques. Elles devraient pouvoir aussi bénéficier d'un appui technique dont l'expérience a montré qu'il leur faisait souvent défaut.

Faut-il faire plus et mieux?

Je crois qu'il était important que la Confédération démontre qu'elle était prête à intervenir, qu'il était important qu'elle apporte un premier appui à certaines régions particulièrement touchées.

On peut pourtant faire plus et mieux. Je pense en particulier que des efforts supplémentaires, importants et qui vous concernent directement, pourraient être entrepris pour encourager les économies d'énergie notamment, par exemple en matière d'isolation. Des investissements pourraient être faits dans l'exploitation d'énergies nouvelles et en matière de transports en commun. Des investissements importants doivent aussi être faits dans certaines régions pour la construction de logements sociaux. Enfin, et vous êtes là aussi concernés, en matière d'économie rurale et forestière, nous pourrions beaucoup mieux exploiter notre capital.

Au plan international enfin, nous devons renforcer la coordination de nos politiques économiques: on le voit bien en effet, et même si cela est quelquefois moins sensible dans l'industrie de la construction, nous dépendons toujours plus de ce qui se passe hors de nos frontières. J'ai évoqué tout à l'heure les répercussions, dans notre pays, des hausses des taux d'intérêts aux Etats-Unis. J'ai évoqué aussi le problème de l'endettement. Nos industries d'exportations dépendent par définition de la situation conjoncturelle à l'étranger. Nos exportations sont menacées aussi par un protectionnisme croissant, même s'il reste encore relativement larvé.

LA COOPÉRATION, UNE NÉCESSITÉ

Nous ne pouvons pas non plus envisager, seuls, une politique de relance économique, c'est l'amère expérience faite par le Gouvernement socialiste français: son programme de relance a conduit à un déficit de balance des paiements qui l'a obligé à revoir sa politique. Sur tous ces plans, la coopération internationale est une nécessité, elle est dans l'intérêt de tous.

C'est vrai aussi en ce qui concerne les pays en développement. Vous savez qu'ils sont devenus pour nous des marchés importants — ils absorbent plus de 20% de nos exportations. Ils pourraient l'être davantage encore si leurs économies n'étaient pas très durement touchées, voire totalement ruinées par la détérioration de la conjoncture internationale.

En leur faveur aussi, un effort est plus que jamais nécessaire. Il l'est bien sûr parce que nous sommes solidaires des centaines de millions d'enfants, de femmes et d'hommes qui n'ont souvent même pas de quoi manger, qui souffrent de malnutrition, qui tellement souvent encore meurent de faim. Les quelques sacrifices que nous acceptons, notamment dans le cadre de notre coopération au développement et de notre aide humanitaire, s'inscrivent dans la tradition humanitaire, de générosité de notre pays. Mais nous les faisons aussi parce que c'est notre intérêt bien compris, à long terme en tout cas, que ces pays se développent, qu'ils puissent nourrir leurs populations, éduquer leurs enfants, stabiliser leur croissance démographique, préserver leur environnement, se développer tout simplement.

Et Pierre Aubert de conclure, après un bref rappel des échéances sociales au calendrier des votations populaires, en appelant au maintien de la paix sociale: «Je souhaite que vos partenaires sociaux comprennent que le caractère réfléchi et mesuré de vos revendications justifie aussi la fermeté avec laquelle vous les défendrez.»

Radio-TV: les absences du Tribunal fédéral

La SSR a eu chaud, très chaud: le même titre a fleuri à travers toute la presse suisse après le rejet, par la deuxième Cour de droit public du Tribunal fédéral, du recours d'un téléspectateur qui avait soulevé des objections contre le paiement de sa taxe de concession. Pour l'immédiat, oui, la SSR a senti le vent du boulet et s'en sort sans une égratignure; mais à plus long terme, il n'est pas certain que la décision des Sages de Mon-Repos, et surtout sa motivation, dégage l'horizon de l'institution chère à Leo Schürmann. Pour le comprendre, un tout petit peu d'histoire.

En 1980, la SSR recourt au Tribunal fédéral pour faire examiner si la surveillance exercée par l'Etat sur la SSR a un fondement légal et constitutionnel

suffisant. Le TF rejette le recours et confirme dans la foulée qu'une émission de *Temps présent* avait violé la concession au fameux principe de l'objectivité.

Trois ans plus tard, vendredi 11 novembre dernier, ces mêmes juges se prononcent sur le recours de ce téléspectateur qui conteste l'obligation de payer la partie de sa taxe de réception PTT versée à la SSR, soit les 70% du montant. Après plus de trois heures de délibérations, les juges admettent que, même fragile, la seule base légale constituée par la régle technique des PTT suffit à la Confédération pour prélever une taxe de réception. Rejet du recours. Ouf! Mais cette affaire est aussi l'occasion pour la Cour de noter que la compétence en matière de programme fait totalement défaut à la Confédération... d'où certaines difficultés pour justifier le transfert d'une partie de la taxe de régle des PTT à la SSR.

De 1980 à 1983, allez donc vous y retrouver! Recours de *Temps présent*: le Tribunal fédéral

estime que, même sans compétence en matière de programmes, la Confédération peut imposer des normes, telle l'objectivité, pour garantir une exploitation de la Radio-TV dans le sens de l'intérêt général. Recours de la taxe: le Tribunal fédéral affirme, haut et fort, que toute compétence en matière de programme manque toujours à la Confédération, au point qu'on doit faire appel au droit de régle technique des PTT pour construire une justification légale au paiement de la taxe!

L'AIR DU TEMPS

Pas possible de vous taxer de mauvaise foi si vous concluez de ces deux délibérations du Tribunal fédéral qu'il est plus aisé de motiver l'intervention de l'Etat sur les programmes que de justifier la taxe servant depuis cinquante ans à réaliser ces programmes!

Question impertinente à l'endroit du Tribunal fédéral. Le bât blesse manifestement au chapitre de

ARTICLE CONSTITUTIONNEL

Cent fois sur le métier...

C'est la troisième fois depuis le début des années cinquante qu'un article constitutionnel sur la radio-TV est sur le métier. Après les échecs devant le peuple en 1957 et en 1976, le Parlement est au travail pour mettre au point un texte qui passerait enfin la rampe. Vu la complexité du sujet, faisons le point! Le nouvel article 55 bis de la Constitution présenté par le Conseil fédéral a déjà été examiné tant par les Etats que par le National; restent quelques divergences qui imposent de continuer la «navette» entre les deux Chambres (c'est au tour des Etats de se prononcer). Où en est-on dans les alinéas?

Alinéa 1. Tout le monde est d'accord: *Il appartient à la Confédération de légiférer sur la radio et la*

télévision, ainsi que sur d'autres formes de diffusion publique de productions et d'informations au moyen des techniques de télécommunication.

Alinéa 2. Tout le monde est d'accord sur la première phrase: *La radio et la télévision contribuent à l'épanouissement culturel des auditeurs et téléspectateurs, favorisent la libre formation de leur opinion et concourent à leur divertissement.* Mais ensuite, le Conseil fédéral suggère: *Elles tiennent compte des particularités du pays, tout en reflétant convenablement la diversité des événements et des idées.* Le Conseil des Etats (accent sur l'«objectivité»): *Elles tiennent compte des particularités du pays et des besoins des cantons. Elles reflètent convenablement et objectivement la diversité des événements et des idées.* Et le National (accent sur la «fidélité»): *Elles tiennent compte des particularités du pays et des besoins des cantons. Elles présentent les événements de manière*

fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

Alinéa 3. Le Conseil fédéral et le National sont d'accord: *L'indépendance de la radio et de la télévision ainsi que la libre conception des programmes sont garanties dans les limites fixées au 2^e alinéa.* Les Etats — admirez la différence: *L'indépendance de la radio et de la télévision ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties dans les limites fixées au 2^e alinéa.*

Alinéa 3 bis. Le National, seul, introduit une précision qui a de quoi provoquer à la SSR des interrogations infinies: *Il sera tenu compte de la mission et de la situation des autres moyens de communication, en particulier de la presse.*

Alinéa 4. Tout le monde est d'accord: *La Confédération crée une autorité indépendante de plainte en matière de radio et de télévision.*

l'intervention étatique sur les programmes. En 1980, on abordait la question sous l'angle de ceux qui ont la charge de les produire; en 1983, sous l'angle de ceux qui les paient, les auditeurs et les téléspectateurs soumis à la taxe de réception. N'y a-t-il pas quelque lâcheté à attendre de délibérer sur la taxe, avec tout ce qu'elle suppose de contre-prestations de la part de la SSR et des PTT, pour insister sur le manque de compétences de l'Etat en matière de programmes, alors qu'il eût été si facile

Pour mémoire, l'importance des taxes dans le ménage de la Radio-TV.

En 1981, les recettes de la SSR, aux principaux postes, se répartissaient comme suit: taxes de concessions Radio, 111 millions de francs (26,4%); taxes de concessions TV, 194,4 millions (46,3%); publicité TV, 97,1 millions (23,1%); autres recettes, 17,6 millions (4,2%). Total: 420,1 millions.

Toujours pour la même année 1981, la répartition des «moyens d'exploitation», soit au total 442,4 millions: programme TV et téléjournal, 275,4 millions (62,2%); programmes radio, 131,7 millions (29,8%); programmes pour l'étranger, Radio suisse internationale, 11,2 millions (2,5%); programme de la Télédiffusion, 1,7 million (0,4%); prestations fournies par la direction générale, 22,4 millions (5,1%).

de le faire au moment du recours *Temps présent*, où la question était directement à l'ordre du jour?

L'air du temps aurait-il changé? Tout est-il bon pour rendre la SSR encore plus docile: un coup de bâton au bas du dos à propos de *Temps présent* — et même ce n'est vraiment pas de notre compétence, voici de nos nouvelles au nom de l'intérêt général; le coup de la carotte, à propos de la taxe — tenez-vous tranquille, sinon, à la prochaine occasion, les millions vont vous filer sous le nez...

Voilà un climat qui ne va pas simplifier les délibérations des parlementaires sur l'article constitutionnel Radio-TV. Voilà en tout cas qui va rendre d'autant plus délicate la période de transition qui s'annonce, puisque, selon toute vraisemblance, ce n'est qu'en janvier prochain que le Conseil des Etats s'attaquera à la version (peu) remaniée du National et que dès lors une votation populaire est pratiquement exclue pour l'année prochaine, retard critique au moment où, sur le «terrain», les ondes explosent.

En bref

Qui aura l'audace de prétendre que la décision prise tout dernièrement par la commission ad hoc du National — oui, la Suisse a besoin d'une nouvelle centrale nucléaire dans les années 90; oui, Kaiseraugst est le site adéquat pour cette construction — qui aura l'audace de prétendre que ce «feu vert» change quoi que ce soit au problème? C'est que les commissaires ont préféré «faire comme si», comme s'il suffisait de digérer la documentation adéquate, et de rendre ensuite un verdict hors du temps, comme si les initiatives «énergétiques» n'étaient pas pendantes, comme si les oppositions locales, cantonales et régionales allaient s'effacer devant la révélation de l'«intérêt général»: pas question d'un moratoire, pas question d'une réévaluation des besoins en électricité du pays. Motor Columbus avait raison, en 1963, de procéder aux premiers achats de terrain nécessaires à la construction d'une centrale: ce fait accompli-là impressionne toujours l'officialité helvétique dans sa majorité, malgré le choc de l'occupation du site en 1975.

TACHE D'HUILE BANCAIRE

Il faut suivre de très près les négociations salariales menées par l'Association suisse des employés de

banque (ASEB) et leurs patrons banquiers; on s'aperçoit avec le recul nécessaire que se vérifient les pronostics les plus pessimistes émis après la décision des banques de ne pas compenser entièrement le renchérissement l'an passé; l'exemple bancaire a fait tache d'huile; aujourd'hui, rares sont les branches où le maintien du pouvoir d'achat est maintenu comme tel; partout, ou presque partout où les négociations collectives ont déjà «abouti», malgré la minceur de l'inflation, les cas particuliers sont réservés, d'entreprises incapables de suivre la hausse de près de 2% de l'indice! Le tabou de l'indexation est tombé, sous les coups des banquiers, à la fois patrons pour leur compte et pour celui des autres (horlogerie) et maîtres du crédit pour tous les entrepreneurs.

TOUCHANT ACCORD

Dans la revue «Terre nouvelle» (c.p. 305, 1000 Lausanne 9), publiée cinq fois par an par le Département missionnaire, l'Entraide protestante et Pain pour le prochain, une petite somme bienvenue sur les «responsabilités mondiales» de la Suisse, particulièrement intéressante au chapitre de la coopération au développement. Avec en prime le touchant rappel de l'unanimité des partis politiques en faveur d'une aide accrue de la Suisse envers le tiers monde — radicaux: «... que la Suisse porte à 0,7% de son PNB le montant de son aide publique au développement...»; socialistes: «Notre politique extérieure des années 80 doit tenir compte de notre solidarité avec les plus défavorisés, même si cette solidarité réellement vécue entraîne pour nous certains sacrifices»; PDC: «... la Suisse devra, ces prochaines années, augmenter nettement, et par paliers successifs, ses prestations en faveur de la politique de développement»; libéraux: «... estimant même que la part de l'assistance technique et de l'aide humanitaire pourrait être accrue dans nos budgets publics.» Bref, de quoi désespérer si l'une des premières initiatives du Parlement «nouveau» n'était pas de décider une augmentation substantielle et immédiate de l'aide au développement.

LE POINT DE VUE DE GIL STAUFFER

L'orbite de Vénus

Une femme au Conseil fédéral?

Hum... cela demande réflexion...

Et pourquoi pas sept? Voyons...

Une — c'est complètement folklorique. Nous nous ridiculisons. Il en faut donc deux. Deux? Grands Dieux! Lorsqu'on en a deux, autant en mettre trois, c'est le même prix.

Trois? Voyons, ce n'est pas très démocratique: ces dames sont en manifeste majorité dans la population et il faut ce qu'il faut, n'est-ce pas? Donc quatre.

Quatre? Enfer et damnation! Les trois gugusses

restant vont être piétinés, les pauvres. Pas de ça! Donc cinq.

Cinq? Cinq femmes et deux types, ça fait vraiment chénit; il faut éviter ce genre de déséquilibre. Donc, allons pour six. Six femmes?

Mais un seul bonhomme, c'est complètement folklo!

Donc sept.

Il faut donc bien sept femmes au Conseil fédéral.

CQFD.

G. S.

PS: «Le Naturaliste en campagne» de G. Durell (Editions Bordas ou Editions «24 Heures», 55 francs env.). Très remarquable. A se faire offrir pour Noël. Du même auteur: «Féerie dans l'île» (Ed. Stock, 20 francs).

PARU

Aubert II

Comment ne pas se lancer sans délai sur la deuxième édition (1983) de «L'exposé des institutions politiques de la Suisse à partir de quelques affaires controversées (Payot Lausanne) de Jean-François Aubert? Où l'on découvre un «supplément 1983» d'une vingtaine de pages, ajoutées à l'édition 1978 maintenue dans la forme originale qui avait convaincu, par sa vigueur et sa clarté, tous les amateurs de ce genre de somme. Mise à jour indispensable et faite dans un style quasi télégraphique aux différents chapitres de l'article conjoncturel, du Jura, de l'assurance vieillesse et survivants, des centrales nucléaires, des «histoires d'automobiles» et enfin des «institutions politiques de la Suisse». C'est à ce dernier titre seulement que l'auteur se permet de dépasser le simple rappel des faits pour livrer une appréciation personnelle. Sur la «nouvelle répartition des tâches»: «... Le long recueil des lois et des ordonnances fédérales n'en sera guère abrégé: il y manque la volonté politique. D'ailleurs, il faut probablement

admettre que le fédéralisme est une structure compliquée. Ce n'est pas seulement un mécanisme, qu'on pourrait chercher à simplifier. C'est aussi un organisme, qui a évolué selon ses propres règles. L'enchevêtrement du pouvoir fédéral et celui des cantons, si souvent dénoncé dans la littérature politique, n'est que la suite naturelle de cette évolution.»

VU

L'heure de vérité

Pour un «Vis-à-vis» (titre original), Frank A. Meyer interrogeait, pour la télévision suisse allemande, l'entrepreneur et organisateur Nicholas G. Hayek. Après avoir vu pendant une heure cet homme qui contribue à défaire des réputations de «managers», à encourager la rupture de structures bétonnées par l'habitude et la peur d'innover, nous nous demandons si c'est un magicien, un gourou ou tout simplement un révolutionnaire qui préfère exercer son métier en gagnant de l'argent dans un système qui lui convient.

A l'entendre en allemand, on aimerait l'écouter en français ou en anglais, langues qu'il possède probablement encore mieux. En le voyant une montre à chaque bras, on se demande à quoi elles servent. En l'observant fumer, puis laisser éteindre sa pipe, puis essayer, sans nervosité, de la rallumer, on admire son calme. Et enfin en le regardant ouvrir son col et laisser pendre sa cravate, on imagine qu'il ne craint pas le «qu'en dira-t-on?».

Difficile de résumer les propos: Frank A. Meyer sait poser de bonnes questions et Nicholas G. Hayek y répondre. Il y a des réformateurs qui sont peut-être des réformistes sans le savoir.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Valeurs suisses

Je feuillette le dernier livre du Bon Roi, je veux dire de René Berger que j'ai rebaptisé ainsi voici trente et quelques années, à cause de ses mérites propres et du retable de Nicolas Froment, qui se trouve à Aix-en-Provence: *L'effet des changements technologiques*, ça s'appelle (aux éditions Pierre-Marcel Favre), avec en sous-titre: *En mutation, l'art, la ville, l'image, la culture, NOUS!* Je lis les dernières lignes de la postface (pp. 228-229):

«En fin de compte, le problème ne consiste pas à opposer la valeur au technologisme; il ne s'agit ni de combat ni de compétition (encore que notre imaginaire moderne soit presque entièrement occupé de l'un ou de l'autre). L'attachement à la valeur, dont l'art est une des manifestations, peut nous aider, c'est mon sentiment, à mettre la technologie à sa place et le technologisme à distance. La valeur implique des règles consenties d'un commun accord; elle se distingue des contraintes qui, notre liberté déchu, s'imposent comme un destin. Au moment où l'humanité et la planète sont menacées par la volatilisation nucléaire, ultime «triomphe» de la technologie, rien n'est plus urgent que de sauver notre imaginaire d'une reddition totale en lui insufflant le sens du respect et de l'émerveil-

lement. Encore faut-il apprendre à avoir le regard clair.»

La valeur... Le Bon Roi me pardonnera de *gauchir* peut-être sa pensée — ou tout au moins de l'utiliser. Nous entendons sans cesse nos adversaires reprocher à nous autres «pacifistes», à nous autres qui sommes «de gauche», manipulés à les en croire par Moscou, de mettre en danger la Suisse, de compromettre, etc. A nous autres, qui sommes adversaires par exemple de l'exportation des armes, de contribuer à rompre l'équilibre, etc., de faire le jeu de, etc.

Mais qu'est-ce que la Suisse? Qu'est-ce que la France? se demandait Michelet vers 1830. Et de répondre: c'est la patrie de ceux qui parlent le français! (mais dès 1871, l'Alsace ayant été rattachée à l'Allemagne, il était amené à nuancer!). Or nous n'avons pas de langue commune — c'est un truisme — nous n'avons pas d'histoire — lisez le chapitre consacré aux guerres de Bourgogne dans la *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses* pour vous en assurer! — nous n'avons pas de religion commune; à peine une géographie... La Suisse est une idée, un idéal: la reconnaissance, justement, de certaines valeurs. Il se peut que *nous* la mettions en danger; *nos adversaires* la vident de tout contenu, de tout sens — la rendent à la lettre *anachronique* et *absurde*. Ne nous étonnons pas si tant de nos concitoyens s'en désintéressent, et si pour tant de nos jeunes, elle ne signifie rien. J'y reviendrai. En attendant, lisez le livre de René Berger!

J. C.

MOTS DE PASSE

Les crabes

Longtemps ils ont marché à l'envers.
Longtemps ils ont reculé la bonne heure.
Puis ils sont partis.
Droit derrière eux.

Hélène Bezençon

OBJECTIF SUBJECTIF

Daniel Winteregg



Paris, nov. 83. Rencontre du 1^{er} type

La rançon de la crise et... du progrès

Tout à fait symptomatique d'une période charnière où, sur les lieux de travail, se combinent les pressions consécutives à la «crise» et celles dues au progrès technique: on ne peut que comprendre l'inquiétude de la FTMH dans le Jura à propos des conditions de travail et en particulier des normes (horaires, etc.) dont la surveillance est du ressort particulier de l'Inspection du travail.

En temps «normal», comment un homme seul, inspecteur du travail fût-il de bonne volonté, pourrait-il mener convenablement à bien la tâche énorme d'effectuer des contrôles efficaces dans environ 200 entreprises dites industrielles (plus de 6 travailleurs), 1500 entreprises non industrielles et 300 entreprises familiales disséminées dans l'ensemble du canton du Jura? Autant dire que dans ces conditions, une visite tous les quatre ans tient déjà de la performance... Mais en quatre ans aujourd'hui, le visage d'un atelier peut changer du tout au tout, ainsi que les rapports de travail entre salariés et patrons!

En temps «normal», du point de vue ouvrier en tout cas, la justice pénale, une fois saisie, ne sait pas être vraiment dissuasive pour un patron qui exagère systématiquement et pour qui les amendes font partie des «risques du métier». Mais que dire, dans les conditions actuelles, de ce système dépassé, quand les simples menaces de règlement judiciaire débouchent souvent sur un chantage plus ou moins déguisé au maintien de l'emploi?

L'USS CARTES SUR TABLES

C'est le mérite de l'Union syndicale suisse (USS) de jouer cartes sur table à ce chapitre où, jusqu'ici, la discrétion et la passivité étaient le plus souvent de mise. L'opuscule qu'elle vient de publier: «Sécurité et santé au travail. Propositions de l'USS pour

une meilleure protection des travailleurs» (Documents de l'USS — adresse utile: c.p. 64, 3000 Berne 23).

Bien sûr, le constat est plus vaste que le champ des inquiétudes des métallurgistes et des horlogers jurassiens: tout n'est pas, et de loin, l'affaire des inspecteurs du travail dans le constat de carence posé par l'USS. Il n'en reste pas moins que l'urgence (encore plus aiguë dans les petites et moyennes entreprises) est parfaitement cernée; elle tient en quelques points rapidement cités:

— Les risques d'accidents et de maladies professionnels demeurent importants, voire s'aggravent en particulier sous l'effet des restructurations économiques accélérées, imposées d'une part par la logique du profit et d'autre part par les nouveaux produits mis sur le marché.

— D'autres risques apparaissent, liés plus particulièrement à l'évolution des technologies et des modes de travail (rythmes de travail, monotonie, parcellisation, automation, informatique, etc.).

— Les services officiels d'inspection du travail (CNA, inspection d'Etat, organismes agréés) ne sont pas à même d'assurer un contrôle suffisant de la sécurité et de la santé des travailleurs. De plus la collaboration et la coordination entre ces services ont été, jusqu'ici, lacunaires.

— Dans le cadre de l'étude des constructions nouvelles, transformation ou aménagement des locaux de travail, ces services se bornent à examiner les projets des entreprises industrielles, alors que la majeure partie de notre population active est occupée dans des entreprises non industrielles (commerce, artisanat, administration).

— Dans le cadre de leurs contrôles, ces services ont peu de contact avec les travailleurs. Le dialogue s'établit avant tout avec l'employeur, seul interlocuteur reconnu dans l'entreprise; jusqu'ici, ils ont même adopté la politique du silence envers les travailleurs, surtout lorsque l'entreprise était mise en demeure de prendre des mesures.

— La plupart du temps, l'organisation de la prévention dans l'entreprise est entièrement négligée.

— La formation et l'information des travailleurs sont encore embryonnaires aussi bien au stade de la formation professionnelle que dans l'entreprise.

La sonnette d'alarme tirée dans le Jura par la FTMH retentit dans la Suisse entière.

COURBE

L'école après le «boom»

Certificats de maturité: la Suisse n'a pas encore atteint le sommet de la courbe et c'est en 1984, selon les experts, qu'on enregistrera le plus de ces certificats, avec une pointe d'environ 13 000, le total diminuant ensuite inexorablement pour atteindre un peu plus de 10 000 vers 1990. Il n'en reste pas moins que les «matu» délivrées par les autorités scolaires helvétiques ont connu un véritable «boom» entre 1972 et 1982, passant pratiquement du simple au double, de 6 367 à 11 665 (dans le même temps, la proportion de bacheliers grimpa de 29% à 43%). «Gymnasium helveticum» (6/1983) note trois raisons principales à cette explosion passagère: l'augmentation de la population (immigration, sommet de la courbe des naissances en 1964); les mutations de la demande en matière d'instruction, notamment de la part des femmes; et certaines nouvelles mesures en matière de politique scolaire (création de nouveaux types de maturités, les «petits derniers», D et E, langues modernes et économie, connaissant un succès toujours croissant). Ici comme ailleurs, de très larges différences entre les cantons: en tête de peloton, avec des taux très élevés de maturité, Genève, suivis des deux Bâle, et en queue, dans l'ordre, Uri, Schwyz, Obwald et Appenzell Rh.-Ext. Des chiffres, encore des chiffres, mais d'importance essentielle pour le ménage scolaire, volume des bâtiments, effectifs des enseignants, entre autres.